

COMMISSION REGIONAL DU CORPS ARBITRAL

Remboursement Frais de fonction 2010

(mis en application dès l'ouverture de la saison Cyclo-cross 2009)

EPREUVES DU CALENDRIER FEDERAL		
	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques (distance aller-retour)
Toutes disciplines sauf BMX	50 € pour un arbitre 60 € pour un chronométreur	0,30 € du km
BMX	25 € pour un arbitre	10 €

EPREUVES DU CALENDRIER REGIONAL		
Route	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques (distance aller-retour)
1 ^{ère} catégorie	50 € pour un arbitre 60 € pour un chronométreur	10 € si distance AR < 100 km 20 € si distance AR > 100 km
2 ^{ème} catégorie	35 € pour un arbitre 45 € pour un chronométreur	
3 ^{ème} catégorie, Pass'Cyclisme, Cadet, Minime	25 € pour un arbitre 35 € pour un chronométreur	

Piste	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques (distance aller-retour)
	25 € pour un arbitre 40 € pour un chronométreur	10 €

VTT – Cyclo-cross	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques (distance aller-retour)
	40 € pour un arbitre 50 € pour un chronométreur	10 € si distance AR < 100 km 20 € si distance AR > 100 km

Pour une journée continue : 10 € supplémentaires.

Panier repas non prévu par l'organisateur : 13 €

NB : Si un Arbitre réside hors des limites du Comité Régional, le quota kilométrique sera facturé du siège du Comité Régional au départ de l'épreuve ALLER-RETOUR.